

La crÃ©ation de l'Office franÃ§ais de la biodiversitÃ©

Dossier de la rÃ©daction de H2o
March 2019

Le 1er janvier 2020 verra la crÃ©ation de l'Office franÃ§ais de la biodiversitÃ© (OFB), nouvel opÃ©rateur pour protÃ©ger et restaurer la biodiversitÃ©.

L'OFB reprendra les missions de l'Agence franÃ§aise pour la biodiversitÃ© (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Dans la continuitÃ© de la StratÃ©gie nationale pour la biodiversitÃ© et du Plan biodiversitÃ©, le nouvel Ã©tablissement rÃ©pondra Ã trois enjeux majeurs : 1. Simplifier l'organisation par le rapprochement des expertises complÃ©mentaires de l'AFB et de l'ONCFS ; 2. Coordonner pour renforcer l'efficacitÃ© des politiques publiques dans les domaines du climat, de l'eau et de la biodiversitÃ©. La dynamique de crÃ©ation d'agences rÃ©gionales de biodiversitÃ© sera donc poursuivie ; 3. Renforcer l'action territoriale pour garantir un partage Ã©quitable des usages et des espaces naturels, le respect des rÃ©gles de protection de l'environnement et le maintien d'un environnement de qualitÃ©. Les pouvoirs des inspecteurs de l'environnement seront renforcÃ©s. Les missions confiÃ©es au nouvel Ã©tablissement ont pour objectif gÃ©nÃ©ral : d'une part, la surveillance, la prÃ©servation, la gestion et la restauration de la biodiversitÃ© terrestre, aquatique et marine et, d'autre part, la gestion Ã©quitable et durable de l'eau. Elles incluent : l'appui Ã la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversitÃ© ; la gestion et l'appui Ã la gestion d'espaces naturels ; la police de l'environnement et la police sanitaire ; la formation et la mobilisation des citoyens et des parties prenantes ; le dÃ©veloppement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise sur les espÃ©ces et les milieux, ainsi que sur la gestion adaptive. Dans la continuitÃ© du Plan biodiversitÃ© prÃ©sentÃ© par le gouvernement le 4 juillet 2018, les grandes mesures de la rÃ©forme ont Ã©tÃ© annoncÃ©es en juillet 2018, aprÃ¨s plusieurs mois de concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Agence franÃ§aise pour la biodiversitÃ©